

Projet de réaménagement du carrefour route Neuve – chemin de la Colline – route de Vallaire – Demande d'un crédit d'étude

AU CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. ANALYSE DE LA SITUATION

Entre Renges et le débouché du chemin du Bugnon, la géométrie de la route (tronçon rectiligne entre le chemin du Bugnon et le chemin de la Colline, courbes à grand rayon entre le chemin de la Colline et le hameau de Renges) permet la pratique de vitesses excessives. Ce n'est qu'entre le débouché du chemin du Bugnon et le giratoire situé au carrefour "route Neuve/rue du Villars / route de la Pierre" que le trafic circule à des vitesses adaptées au milieu urbain, en voie de densification.

A l'heure actuelle, un passage sécurisé pour piétons, dans la continuité du trottoir longeant le chemin de la Colline, permet aux piétons venant de Renges ou s'y dirigeant de franchir la route Neuve. Cette traversée piétonne dispose d'un petit îlot-refuge au milieu de la chaussée de la route Neuve, et d'un îlot partiel au débouché du chemin de la Colline. La géométrie étriquée de ce carrefour, conjuguée avec les contraintes de giration des poids lourds, notamment des bus, ne permet pas de traiter ce passage avec plus de confort (agrandissement de l'îlot-refuge, par exemple).

Par ailleurs, ce passage est relativement difficilement visible par les automobilistes arrivant de St-Sulpice et de Renges; il se trouve en effet au sommet du "dos-d'âne", à l'endroit même où le profil en long de la route Neuve change d'inclinaison. La sécurité et le confort des piétons n'y sont ainsi pas assurés de façon optimale. D'autre part, l'état de la chaussée est très dégradé et présente des zones de défaut de portance: l'état de dégradation est tel qu'il conduit à des problèmes d'adhérence pour les véhicules légers et de roulement pour les deux-roues.

L'état actuel du carrefour "route Neuve/chemin de la Colline" est illustré en annexe.

2. PROPOSITION DE REAMENAGEMENT

La Municipalité, dans une décision du 22 août 2006, a mandaté le bureau d'ingénieurs-conseils Cert-Aragao à Lausanne afin d'étudier plusieurs possibilités de réaménagement dudit carrefour.

La poursuite de ce dossier a été ralentie dans l'attente de la réponse du Tribunal Fédéral, en automne 2006, suite au recours contre la décision de transfert aux communes des routes cantonales en traversée de localité. L'entretien de ce tronçon incombe dorénavant à notre commune et afin de répondre aux différents problèmes posés en termes de:

- Sécurité et confort des piétons;
- réfection de la chaussée;
- sécurité des véhicules légers et des deux-roues.

La Municipalité a décidé, le 30 octobre 2006, de retenir la variante de réaménagement de ce carrefour en un giratoire de type décentré. En effet, un giratoire offre un grand potentiel de réduction des vitesses et de renforcement de la sécurité des piétons.

Par ailleurs, la hiérarchie du réseau justifie que ce carrefour soit aménagé sous forme de giratoire, la route Neuve ainsi que le chemin de la Colline étant des voies de liaison reliant des axes cantonaux structurants de l'Ouest lausannois (RC 1a / route du lac au sud, RC 82c / av. du Tir-Fédéral à l'est, RC 76 / rue du Villars au nord). Un plan du projet de giratoire est joint en annexe à ce préavis.

Ce giratoire implique des emprises sur le talus angle sud-est (parcelle 915) et dans l'angle nord-est (parcelle 828). Un plan des emprises est joint en annexe.

3. PROJET D'ETUDE

Le service des travaux a procédé à un appel d'offres auprès de 4 bureaux d'ingénieurs afin de sélectionner un mandataire pour la suite des études. Les honoraires sont prévus en 2 phases:

- Phase 1: avant-projet, projet de l'ouvrage, procédures de demandes d'autorisation, appels d'offres, proposition d'adjudication.
- Phase 2: projet d'exécution, direction locale des travaux, documents d'ouvrages.

Le présent préavis traite des honoraires de la phase 1.

4. MONTANT DES HONORAIRES

4.1	Phase 1: avant-projet, projet de l'ouvrage, procédures de demandes d'autorisation, appels d'offres, comparaison des offres	Fr.	19'500.00
4.2	Divers & imprévus	Fr.	1'000.00

Montant des honoraires TTC	Fr.	20'500.00
		=====

5. FINANCEMENT

Le montant de **Fr. 20'500.--** sera couvert par la trésorerie courante. L'amortissement interviendra dès la fin de l'étude, par prélèvement en une fois sur le fonds de réserve pour investissements futurs (compte n° 9282.11).

* * *

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes:

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

- vu le préavis municipal N° 13/2007;
- ouï les rapports des commissions chargées de son étude;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. d'accorder un crédit de **Fr. 20'500.--** à la Municipalité d'Ecublens pour l'étude du projet de réaménagement du carrefour route Neuve – chemin de la Colline – route de Vallaire;
2. de financer cette étude par la trésorerie courante. L'amortissement interviendra dès la fin de l'étude, par prélèvement en une fois sur le fonds de réserve pour investissements futurs (compte n° 9282.11).

* * *

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 3 septembre 2007.

Au nom de la Municipalité
Le Syndic Le Secrétaire

(L.S.)

P. Kaelin Ph. Poget

Annexes : 1 plan de l'état actuel
 1 plan du projet de giratoire (Variante A)
 1 plan des emprises

Délégués municipaux à convoquer:

- Pour la commission ad hoc: M. Ch. Maeder, section des travaux.
- Pour la commission des finances: M. P. Kaelin, Syndic, section des finances.

Ecublens/VD, le 31 août 2007

CM/MM